

# LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

## DES REPERES LEGISLATIFS

**1975**

Ouverture du premier refuge pour « femmes battues », à Clichy, qui porte le nom de « Flora Tristan », l'une des initiatrices du féminisme en France au XIXe Siècle.

1980

La loi du 23 décembre sur la répression du viol (sanctionné par la réclusion criminelle) en apporte une définition précise : « Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise est un viol » (article 222.23 du code pénal).

1990

La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux confirmé par la loi du 4 avril 2006

1994

Le nouveau code pénal a créé un délit spécifique de violence commis par le conjoint ou le concubin.

**1999**

Le 17 décembre la résolution 54/134 de l'assemblée générale des nations unies est adoptée. Le 25 novembre est journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

2001

Le décret du 21 décembre porte création d'une Commission nationale contre les violences envers les femmes, chargée de coordonner l'action de l'Etat et des organismes concernés, de recueillir les données et de faire des recommandations.

2004

La loi du 26 mai relative au divorce instaure la mesure d'éviction civile du conjoint violent du domicile conjugal

2005

La loi du 12 décembre relative au traitement de la récidive facilite, sur le plan pénal, l'éloignement de l'auteur des violences (conjoint ou concubin) du domicile de la victime

2006

La loi du 4 avril renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple et élargit le champ d'application des circonstances aggravantes aux ex-conjoints et aux ex-pacsés

2010

25 février, proposition de loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes, adoptée par l'assemblée nationale en première lecture

Cette journée d'action a été conçue et organisée par le groupe de travail de la commission de prévention et d'actions contre les violences conjugales



## Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

*2 évènements à Paimpol*

**VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010**

**- Pour les professionnels des secteurs médicaux et sociaux**

**Répercussion des violences conjugales sur la santé des femmes et leurs enfants**

**- Pour tout public à partir de 15 ans**

**"J'ai jeté ma baleine à la mer ou des mots sur les maux des femmes victimes de violences conjugales"**

**Renseignements : Maison de l'Argoat 02 96 40 17 40**

**19 novembre 2010 – à 13h30**

**Conférence débat**

**Pour les professionnels des secteurs médicaux et sociaux**

***Impacts des violences conjugales sur la santé des femmes et de leurs enfants***

***Sur inscription par mail : [amadcfp@orange.fr](mailto:amadcfp@orange.fr), Bulletin réponse joint  
Ou à se procurer auprès de l'Association Maison de l'Argoat***

Lieu :

***Cinéma Breizh à Paimpol***

Déroulement :

➤ Accueil par Mr De CHAISEMARTIN, Maire de Paimpol

➤ Ouverture par Mr THUAU Préfet des Côtes d'Armor

14h30 : Professeur Liliane DALIGAND, médecin légiste et psychiatre au Centre Hospitalier Universitaire des Hospices civils de Lyon.

15h15 : Docteur Claude BRESSON, médecin de l'Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

16h00 : Mr LEWDEN, Procureur de la République Adjoint au Tribunal de Grande Instance de Saint Briec

16h45 : Expériences des territoires  
Unité du service des urgences du Centre Hospitalier Max QUERRIEN de Paimpol  
La cavale Blanche Centre Hospitalier Universitaire de Brest (sous réserve)

➤ Clôture par Mr GAUTRON, Directeur de l'Agence Régionale de la Santé

Mme VANDEN DRIESSCHE, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité interviendra en tant que modératrice.

**19 novembre 2010 - à 20h30**

**Pièce de théâtre**

**Pour tout public (conseillé à partir de 15 ans)**

***« J'ai jeté ma baleine à la mer ou des mots***

***sur les maux des femmes victimes de violences conjugales »***

Par la troupe de théâtre engagé du CAC SUD 22 :

**« Les poules qui lèvent la tête ».**

Tarif d'entrée :

5 € par personne, gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants

Lieu :

***Salle des fêtes à Paimpol***

rue Pierre LOTI

Déroulement :

➤ 20 h 30 – Accueil

➤ 20h45 :

Introduction par Mme Bernadette VANDEN DRIESSCHE, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité – Préfecture des Côtes d'Armor

➤ 21h00 :

Représentation

➤ vers 22h00 :

*Echange entre la salle et les partenaires du secteur intervenant sur la question des violences conjugales*

*Autour de pâtisseries et rafraîchissements*